

EMPLOYEUR

Service  
Emploi

## S'engager dans la PPR avec l'Equipe Appui du CDG38

La PPR, un véritable tremplin pour aider l'agent.e à se reclasser, en interne comme à l'externe

Vous l'accompagnez dans sa qualification pour occuper de nouveaux emplois compatibles avec son état de santé.

Vous sécurisez son reclassement avec un parcours de formations et de stages de découverte et de pratique professionnelle.

**En demandant l'intervention de l'Equipe Appui du CDG38, vous vous engagez à :**

### ACCOMPAGNEMENT

- Désigner un.e référent.e de la collectivité qui assurera, pendant toute la période du parcours, le conseil de l'agent.e, l'élaboration, la contractualisation et l'organisation du parcours ainsi que la bonne circulation des informations auprès des différent.e.s acteurs.rices (coordinateur.rice de l'équipe Appui, conseiller.ère emploi, etc.),
- Faciliter les rendez-vous avec le.la conseiller.ère emploi (planification, prise en charge des frais de déplacements...) et la mise en œuvre des démarches liées au projet,
- Respecter les éventuelles contre-indications médicales prescrites par le.la médecin de prévention, le.la médecin traitant.e ou les instances médicales dans les activités proposées,
- Réaliser les entretiens d'évaluations intermédiaires,
- Proposer des temps d'échange avec l'agent.e et/ou les interlocuteurs.rices de l'équipe Appui afin de permettre les réajustements nécessaires des objectifs initiaux et l'identification de besoins nouveaux (formations, etc.).

### FORMATION

- Mettre à disposition les moyens matériels nécessaires à l'agent.e , à savoir un lieu de travail avec un ordinateur à disposition et les logiciels idoines,
- Prendre en charge les formations et frais associés (prise en charge éventuelle du FIPHFP pour les coûts pédagogiques),
- Placer l'agent.e dans une dynamique d'apprentissage en l'inscrivant rapidement sur des formations transverses du CNFPT (bureautique, connaissance de l'environnement territorial, confiance en soi...) afin de le.la placer dans une dynamique d'apprentissage,
- Être réactif.ve pour les inscriptions aux formations.

### TERRAIN

- Faciliter la mise en relation avec des professionnel.elle.s internes/externes pour la réalisation d'enquêtes métiers,
- Mettre rapidement en place des stages d'observation en collectivité afin de permettre la découverte d'autres activités et environnements de travail, indispensable pour confirmer ou infirmer un choix d'orientation,
- Organiser une immersion en bureautique (avec une mission de type saisie) afin de permettre la pratique de l'outil informatique, notamment après une formation dans le domaine,
- Proposer des stages tutorés de pratique avec une logique de montée en compétences pour l'agent.e et en assurer l'évaluation,
- Mettre en relation l'agent.e avec d'autres employeurs à défaut de pouvoir lui proposer un stage pratique dans le domaine visé.

100 %

des agent.e.s ayant réussi  
leur PPR ont eu des  
formations et des stages

ET POURQUOI PAS  
AVEC VOUS ?